



PREFET DES LANDES

Avis d'enquête publique

préalable à la déclaration d'utilité publique d'instauration des périmètres de protection autour du forage R15 à LABENNE au bénéfice du Syndicat d'Equipement des Communes des Landes
Commune de LABENNE

Par arrêté n° 2017-634 du 7 décembre 2017, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique d'instauration des périmètres de protection autour du forage R15 à LABENNE d'une durée de 32 jours est prescrite du 8 janvier au 9 février 2017 au bénéfice du Syndicat d'Equipement des Communes des Landes (SYDEC), dont le siège social est situé à MONT DE MARSAN, 55 Rue Martin Luther King, 40000 MONT DE MARSAN.

Au terme de la procédure, le préfet des Landes prendra l'arrêté d'autorisation de prélèvement des eaux, la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux, l'autorisation d'utiliser l'eau pour l'alimentation humaine et la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection pour les forages R12bis et R15, après avoir recueilli l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante : <http://www.landes.gouv.fr/enquetes-publiques-relatives-aux-operations-r600.html>. Le public pourra formuler ses observations par courrier transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : pref-amenagement@landes.gouv.fr. Ces observations seront consultables par le public sur le site internet susmentionné ;
- sur support papier, en mairie de LABENNE, siège de l'enquête. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, aux jours et heures d'ouverture au public :
 - du lundi au jeudi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30,
 - le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h,
 - le samedi de 10 h à 12 h ;
- sur un poste informatique à la préfecture des Landes (Direction des actions de l'Etat et des collectivités locales, Bureau des actions de l'Etat), sur rendez-vous aux jours et heures d'accueil du public.

Les observations et propositions écrites peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de LABENNE, à l'attention du commissaire enquêteur, Place de la République, 40530 LABENNE.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

En outre, M. Daniel DECOURBE, retraité de la gendarmerie, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, en mairie de LABENNE, pour recevoir ses observations, les jours et heures suivants :

8 janvier 2018	de 8 h 45 à 11 h 45
24 janvier 2018	de 14 h à 17 h
9 février 2018	de 14 h à 17 h

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de LABENNE et sur internet à l'adresse suivante : <http://www.landes.gouv.fr/enquetes-publiques-relatives-aux-operations-r600.html>, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur des actions de l'Etat
et des collectivités locales

Cédric BOUET